

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.146

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENT-EXCUSE : M. GUIARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET DES COLLEGES

VOTE :

Par délibération du 3 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein des Conseils d'Administration des Lycées, des Collèges et des Conseils d'Ecoles des établissements du 1er degré.

Pour les Conseils d'Administration des Lycées et des Collèges, il avait été désigné trois titulaires auxquels avaient été adjoints trois suppléants, dans un souci de facilité de fonctionnement.

Or, l'Article L. 421-2 du Code de l'Education ne prévoit pas de suppléants.

En conséquence, il est proposé dans la cadre de la stricte application de cet article, de désigner trois représentants titulaires aux Conseils d'Administration des Lycées et trois représentants titulaires aux Conseils d'Administration des Collèges.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES avoir délibéré,
- APRES vote à bulletin secret,

DECIDE

Une seule liste candidate
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Pour : 31 - bulletin nul : 1

- de désigner comme représentants du Conseil Municipal :

. aux Conseils d'Administration des Lycées :

Mme GRAMMATICO

Mme LECOMTE

Mme PELTIER

. aux Conseils d'Administration des Collèges :

Mme COURTIN

Mme LECOMTE

Mme JOLY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS